

bien **INFORMÉS**
bien **PROTÉGÉS**
bien **PRÉPARÉS**

EN ISO 374



UVWXYZ

LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE EN MATIÈRE DE PRODUITS CHIMIQUES DANGEREUX ET DE MICRO-ORGANISMES EST EN TRAIN DE CHANGER. ANSELL VOUS AIDE À Y VOIR PLUS CLAIR.

Les nouvelles directives de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes ajoutées à la norme EN 374 viennent actualiser des règlements remontant à plus 10 ans. Afin de vous aider à y voir plus clair, Ansell développe actuellement une série de documents qui énumèrent les éléments qui ont changé dans la norme, expliquent pourquoi ces changements sont importants et énoncent les exigences de conformité requises.

➤ Si vous souhaitez recevoir la documentation concernant la nouvelle norme EN 374, envoyez un e-mail à l'adresse info.europe@ansell.com.

Ansell

NORME EN 374 : CHANGEMENTS 2016

Résumé des changements

La nouvelle norme EN ISO 374 approfondit les exigences relatives aux gants destinés à protéger les mains des travailleurs susceptibles d'être exposés à des produits chimiques et/ou des micro-organismes. Ce récapitulatif énumère les changements apportés à la norme EN 374. Le détail des exigences est décrit dans le Guide Ansell des normes européennes disponible à l'adresse suivante :

www.ansell.com/enresourcecenter

NOUVELLE NOMENCLATURE

ancienne version

EN 374: 2003

Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.

nouvelle version

EN ISO 374: 2016

Gants de protection contre les produits chimiques dangereux et les micro-organismes.

NOUVEL ACCORD

ancienne version

EN

Norme rédigée par le Comité européen de normalisation (CEN), applicable en Europe et dans certains pays affiliés (Australie, par exemple).

nouvelle version

EN ISO

Norme rédigée conjointement par l'ISO ou le CEN en vertu des accords de Vienne ; applicable en Europe et dans tous les pays acceptant les normes ISO ; norme de facto si l'Europe l'adopte comme norme ISO.

ancienne version

ISO

Norme rédigée par l'Organisation internationale de normalisation (ISO) ; généralement acceptée si elle est conforme aux réglementations locales ; sujette aux directives européennes relatives aux EPI.

ancienne version

EN 374

nouvelle version

EN ISO 374

NOUVEAUX TESTS

ancienne version

EN 374-3:2003

PERMÉATION

Notation : trois échantillons prélevés au niveau de la paume ou de la zone la plus fragile sont testés afin de déterminer le temps de passage. Le résultat le plus faible est retenu.

Manchettes : aucune norme applicable pour le test des manchettes.

Produits chimiques testés : la liste initiale comporte 12 produits chimiques libellés A à L.

nouvelle version

EN ISO 374:2016 / EN 16523-1:2015

Notation : trois échantillons prélevés au niveau de la paume sont testés afin de déterminer le temps de passage. Le résultat le plus faible est retenu. Le niveau de performances est ensuite corrélé au tableau des temps de passage.

Manchettes : les gants dotés de manchettes d'une longueur égale ou supérieure à 400 mm doivent également être testés. Pour cela, les échantillons doivent être prélevés à 80 mm de l'extrémité de la manchette.

Produits chimiques testés : le tableau reprenant les temps de perméation des produits chimiques inclut désormais six nouvelles catégories libellées M à T.

M	Acide nitrique 65 %	7697-37-2	Acide minéral, oxydant
N	Acide acétique 99 %	64-19-7	Acide organique
O	Ammoniac 25 %	1336-21-6	Base minérale
P	Peroxyde d'hydrogène 30 %	7722-84-1	Peroxyde
S	Acide fluorhydrique 40 %	7664-39-3	Acide minéral
T	Formaldéhyde 37 %	50-00-0	Aldéhyde

ancienne version

DÉGRADATION

Aucune norme en vigueur.

nouvelle version

EN 374-4:2013

De nouvelles méthodes de test ont été mises en place pour examiner le gant avant et après une exposition à un produit chimique.

- Test normatif : test de résistance à la dégradation par perforation (en vertu du test EN 388 de résistance à la perforation)

- Test informatif : test du changement de poids

Les résultats sont consignés dans les instructions d'utilisation sous la forme d'un pourcentage de variation découlant de la dégradation enregistrée au test de résistance à la perforation.

ancienne version

EN ISO 374-1:2003

MICRO-ORGANISMES

Exigences en matière de micro-organismes définies antérieurement dans la norme EN 374-1.

nouvelle version

EN ISO 374-5:2016

Protection contre les bactéries et les champignons.

nouvelle version

EN ISO 374-5:2016 + ISO 16604 / Méthode B :

La protection contre les bactéries, les champignons et les virus fait désormais l'objet d'un nouveau pictogramme.

Résumé des changements

NOUVELLES EXIGENCES ET NOUVEAU MARQUAGE

Pictogrammes relatifs aux produits chimiques dangereux

Les gants peuvent revendiquer leur capacité de protection contre les risques induits par les produits chimiques uniquement dans les conditions suivantes :

- Performances Type C, B ou A obtenues au test de perméation selon la méthode EN 16523-1:2015 (résumée ici)

EN ISO 374-1/Type C



Performances de niveau 1 au moins (plus de 10 min) obtenues pour une substance chimique de la liste au minimum

EN ISO 374-1/Type B



XYZ

Performances de niveau 2 au moins (plus de 30 min) obtenues pour trois substances chimiques de la liste au minimum

EN ISO 374-1/Type A



UVWXYZ

Performances de niveau 2 au moins (plus de 30 min) obtenues pour six substances chimiques de la liste au minimum

- Le gant est étanche aux fuites suite au test effectué selon la méthode de la norme EN 374-2:2014
- Les performances de résistance à la dégradation pour les substances chimiques revendiquées sont disponibles dans les informations fournies par le fabricant



Le pictogramme représentant un bécher (faible résistance aux produits chimiques/imperméabilité) a été supprimé.

Pictogrammes relatifs aux micro-organismes

Auparavant, le pictogramme de gauche se rapportait aux bactéries et champignons. La nouvelle norme exige un nouveau test de résistance à la pénétration virale. Si un gant obtient un résultat positif à ce test supplémentaire, la mention « Virus » sera ajoutée sous le pictogramme des micro-organismes.

EN ISO 374-5



EN ISO 374-5



VIRUS

© 2018 Ansell Limited. Tous droits réservés.

Ni le présent document, ni aucune information y figurant, émise par Ansell ou pour son compte, ne constituent une garantie de la qualité marchande ou de l'adéquation d'un quelconque produit Ansell avec une application particulière. Ansell décline toute responsabilité quant à l'adéquation de gants sélectionnés par un utilisateur avec une application spécifique.

Ansell